

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 23 février 2018**

### **Bureau de vote**

Lors des élections de renouvellement général du Grand Conseil, du Conseil du Jura bernois et du Conseil-exécutif, le dimanche 25 mars 2018 entre 10h00 et 12h00, Mme Susi Luginbühl et MM David Lehmann, Zachary Marti et Patrick Maurer vont faire partie du bureau de vote.

### **Combe-Grède**

Le jeudi 22 février une séance s'est tenue dans la Combe-Grède avec la présence des principaux intervenants au niveau de la forêt et des propriétaires fonciers. Il a été question des travaux à entreprendre pour assurer la sécurité du sentier, prévenir les embâcles dans la partie avale du ruisseau et prévenir des dégâts secondaires du bostryche. Le sentier reste donc officiellement fermé et interdit à la promenade et la randonnée jusqu'à nouvel avis.

### **Délégation**

M. Richard Habegger représentera la commune lors de l'assemblée annuelle de la FSG Villeret, le vendredi 2 mars à Villeret.

### **Passeport-vacances**

Le Conseil municipal a répondu favorablement à la sollicitation du Passeport-vacances du Jura bernois qui recevra une subvention de 10 francs par participant de notre commune.

### **Pompiers**

Le Conseil municipal a pris connaissance des rapports des interventions des 5 et 30 janvier 2018. Le premier, pour un arbre tombé sur la route forestière des Pontins et le second pour une alarme chez Straumann. Ces interventions ont mobilisé 5 personnes pendant 1 heure et 11 personnes pendant 15 minutes. L'exécutif adresse ses remerciements aux sapeurs-pompiers qui font un travail remarquable.

### **Eau de qualité**

Le premier rapport d'analyse réalisé cette année par RuferLab suite à notre prélèvement du 30 janvier 2018 à la Rue Principale 22. Température mesurée in-situ : 6.7°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 1. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Villeret, le 19 février 2018

Conseil municipal